



## Fin de contrat a durée déterminé

Par **nostalgik**, le **21/06/2008** à **02:08**

Bonjour, pour ma part je travaillais en CDD pour la période du 11/02/2008 au 6/05/2008. je pensais vraiment être renouveler, seulement voila, 2 jour avant une responsable me prévient et me rappel que mon contrat s'arrête le 6/mai/2008 et que je ne suis pas renouveler!!!! en un mot "merci pour tout et au revoir monsieur..!" j'estime cette période beaucoup trop courte pour pouvoir me retourner devant cette situation, je n'ai meme pas pu postuler en poste interne de cette entreprise et n'avais pas de CV a jour sachant que je n'étais pas équipé d'ordinateur a ce moment la! pour finir, la date du 6 mai corespnd au jour du mardi dans la semaine, j'étais donc belle et bien planté sachant que les employeur n'appelle que rarement les sociétés intérim la semaine! je suis vraiment très déçu de voir qu'il ne mon prévenu que 2 petits jours a l'avance ce qui ne ma absolument pas laisser le temps de me retourner!!!! pour pouvoir trouver un autre travail et faire les démarches pour. qu'en pensez vous s'il vous plaît? merci a vous et toute votre équipe, cordialement.

Par **AGU94**, le **21/06/2008** à **15:06**

Bonjour,

Malheureusement vous ne pouvez rien faire. Vous pensiez pouvoir voir votre contrat reconduit, cependant au vue de vos explications, ce n'était pas prévu par la société pour laquelle vous avez travaillé.

Il aurait fallu que vous signiez une promesse d'embauche prévue à l'issue de la fin de votre contrat à durée déterminée pour que vous puissiez prouver une intention de la part de votre

employeur de vous embaucher, ce qui n'est apparemment pas le cas...

Bonne continuation

Cordialement

Par **nostalgik**, le **24/06/2008** à **23:09**

merci pour votre réponse, sans parler pour autant d'embauche , mais il aurai pu au mois me le dire par décence quelque temps avant que je puisse me retrouver un travail et signaler au intérim que je serai libre a tel date vous comprenez , au lieu de cela je me suis retrouver a la rue et je n'est pas retrouver de boulot malheureusement, merci de votre bonne compréhension ,encore merci de m'avoir éclairer.